



## BOURSES POUR ÉTUDIANTS EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

La Direction générale de l'interprétation offre des bourses à des étudiants inscrits dans un master/post-graduat en Interprétation de Conférence qui doivent payer des frais d'inscription.

**Date limite d'inscription: jeudi 21 septembre 2023 à 17h00 (heure de Bruxelles)<sup>1</sup>**

### Conditions d'admission

1. Vous êtes ressortissant d'un État membre de l'UE ou de l'un des pays candidats à l'adhésion<sup>2</sup>

ET

2. Vous êtes déjà titulaire d'un diplôme universitaire ou vous possédez une qualification équivalente ou encore vous êtes en dernière année d'une formation sanctionnée par un diplôme universitaire ou une qualification équivalente ;

ET

3. Vous avez demandé ou projetez de demander à participer à un **cours complet de master/post-graduat en Interprétation de Conférence** proposé au cours de l'année 2023-2024 par un établissement universitaire ou de niveau universitaire reconnu. Si le cours dure plus d'une année, seuls les étudiants de la dernière année du master/post-graduat sont éligibles.

ET

4. Vous êtes tenu de payer / avez payé des **frais d'inscription pour l'année académique 2023-2024** (qui devrait être votre dernière année de master/post-graduat)  
→ Les frais d'inscription peuvent être des frais de scolarité et/ou des frais administratifs.

<sup>1</sup> Si le test d'admission de votre master/post-graduat en interprétation de conférence a lieu après le délai du 21 septembre 2023, vous n'êtes pas obligé de télécharger le formulaire d'information rempli par l'université. Par contre, veuillez noter que tous les autres formulaires doivent être remplis et téléchargés avant le délai, sinon votre demande ne sera pas prise en compte. Après le test d'admission (et à condition que vous l'ayez réussi), l'université enverra le formulaire d'information (dûment rempli, signé et daté) à SCIC BURSARIES, à la suite de quoi nous le rajouterons à votre dossier en ligne pour vous.

<sup>2</sup> L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine (statut d'avril 2023).

→ Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander de bourse si votre cours de master/post-graduat est gratuit.

ET

5.

SOIT

- i) Votre **langue active**, telle qu'enregistrée dans le cours, se trouve parmi les suivantes: bulgare, croate, tchèque, danois, néerlandais, anglais, finnois, français, allemand, grec, irlandais, letton, maltais, portugais, slovaque ou slovène.

SOIT

- ii) Vous êtes inscrit au cours avec une des **langues actives** suivantes, avec un **retour vers l'allemand, l'anglais ou le français**: estonien, hongrois, lituanien, polonais, roumain, espagnol ou suédois.

ET

6. Vos langues passives et/ou langues de retour sont en conformité avec les profils préférentiels tels que publiés [ici](#).<sup>3</sup>

ET

7. Et vous n'avez pas reçu de bourse de la DG Interprétation avant.

Les candidats qui suivent ou ont l'intention de suivre un cours de master/post-graduat en interprétation de conférence dans une université établie dans un pays soumis à des mesures restrictives de l'UE, adoptées en vertu de l'article 29 du traité sur l'Union européenne (TUE) ou de l'article 125 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)<sup>4</sup> ne sont pas éligibles.

### Procédure de sélection

1. Pour l'attribution des bourses, la préférence sera accordée aux candidats offrant une combinaison linguistique répondant au mieux aux besoins actuels et prévisibles de la DG Interprétation. La sélection sera fondée sur la combinaison linguistique du candidat et sur l'évaluation de son potentiel.

<sup>3</sup> Si vous avez des **langues additionnelles** qui pourraient aligner votre combinaison linguistique sur les profils préférentiels, celles-ci peuvent être prises en compte si la preuve est fournie que ces compétences linguistiques sont d'un niveau suffisant pour commencer la pratique de l'interprétation et qu'elles ont été testées (diplôme ou certificat) ou confirmées par une personne/autorité qualifiée.

<sup>4</sup> Veuillez noter que le Journal officiel de l'UE contient la liste officielle des entités faisant l'objet de mesures restrictives et, en cas de conflit, il prévaut sur la liste de la carte des sanctions de l'UE.

2. Les dossiers de demande valables seront examinés par le **Comité d'évaluation de bourses**. Le Comité soumettra ensuite pour approbation une liste de bénéficiaires à l'ordonnateur. La décision d'attribution est définitive. Cependant, toute question peut être adressée à [SCIC-Bursaries@ec.europa.eu](mailto:SCIC-Bursaries@ec.europa.eu)
3. Tous les candidats seront informés du résultat de la sélection avant la fin novembre 2023 et les candidats-boursiers retenus recevront une offre de bourse. Toute communication se fera par courrier électronique ou à travers la plateforme d'inscription.
4. Le montant de la **bourse** s'élèvera à l'équivalent des **frais d'inscription** (frais de scolarité et/ou frais administratifs) pour **l'année académique 2023-2024**, avec un maximum de **EUR 3 000**, et sera octroyé en **un seul paiement**. Si les frais d'inscription ne sont pas payés en euro, le montant de la bourse sera calculé sur base du [taux de conversion fourni par InforEuro](#). Le taux de conversion publié en octobre 2023 sera pris en compte.

#### Il convient de noter que :

1. La bourse de la DG Interprétation est destinée à contribuer aux frais d'études mais pas nécessairement à couvrir l'ensemble des coûts; elle peut venir s'ajouter à des crédits accordés par l'université, l'État membre ou d'autres organismes publics ou privés ;
2. Les boursiers de la DG Interprétation ne peuvent bénéficier qu'une seule fois de ce programme de bourses et ne peuvent pas, simultanément, bénéficier d'autres bourses, allocations, salaires ou autres revenus payés directement ou indirectement par l'Union européenne (y inclus le programme Erasmus) ;
3. Les interprètes accrédités auprès de l'UE (AIC) ne pourront pas bénéficier d'une bourse ;
4. Si vous n'assitez pas régulièrement aux cours ou en cas d'abandon ou si, pendant le cours, vous changez la combinaison linguistique indiquée dans le formulaire d'information rempli par l'université, vous pouvez être tenu de rembourser tout ou partie de la bourse. Le bénéficiaire est tenu d'informer la DG Interprétation de tout changement de combinaison linguistique ou s'il/elle abandonne le cours ;
5. Si le cours dure plus d'une année, **seuls les étudiants de la dernière année du master/post-graduat seront éligibles** ;
6. Les bénéficiaires de bourse s'engagent à s'inscrire pour un test d'accréditation après avoir terminé leur cours de master/post-graduat et à y participer, s'ils reçoivent une invitation de la part des Institutions européennes.

#### Comment demander une bourse ?

Une [déclaration de confidentialité](#) couvre les informations personnelles recueillies au moyen de ce formulaire. En cliquant sur le lien menant au formulaire d'inscription, vos données personnelles seront traitées comme décrit ci-dessus.

**Date limite d'inscription: jeudi 21 septembre 2023, à 17h00 au plus tard (heure de Bruxelles).**

Remplir [ici](#) le formulaire de demande interactif 2023-2024 (obligatoire)<sup>5</sup> et **télécharger les documents suivants:**

1. Une copie de votre passeport ou carte d'identité (recto-verso). Toutes les informations doivent être lisibles ;
2. Un curriculum vitae, rédigé en **français, anglais ou allemand**, énumérant toutes vos qualifications. L'utilisation du modèle '[Europass](#)' est fortement recommandée ;
3. Une courte lettre de motivation (entre 250 et 500 mots), rédigée dans la langue A que vous utiliserez dans votre master/post-graduat ;
4. Une copie scannée du [formulaire d'information rempli par l'université](#). **La combinaison linguistique indiquée sur ce formulaire doit être celle que vous utiliserez dans vos cours** ;
5. Le formulaire fournissant [les références bancaires](#), **dûment signé et daté** (veuillez lire scrupuleusement les instructions dans les notes en bas de ce formulaire) ;
6. La [fiche d'entité légale](#), **dûment signée et datée** (veuillez lire scrupuleusement les instructions dans les notes en bas de ce formulaire) ;
7. La copie de votre dernier diplôme universitaire.

**L'application SPIRIT ne sera plus accessible après le 21 septembre 2023 à 17h00 (heure de Bruxelles).**

**La DG Interprétation se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires sur tout élément de votre candidature (ex. copie de votre diplôme universitaire, preuve de paiement des frais d'inscription (frais de scolarité et/ou frais administratifs), etc.), à tout moment, y compris après l'attribution de la bourse et dans les trois années qui suivent le paiement de celle-ci.**

Pour protéger les intérêts financiers de l'UE, la Commission peut également mener des vérifications et contrôles pour s'assurer que le/la boursier-ère met bien en œuvre l'action et respecte les obligations du programme de bourses.

L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) jouit des mêmes droits que la Commission, y compris celui du droit à l'accès aux informations, à des fins de vérifications et d'enquêtes.

En vertu du Règlement du Conseil (Euratom, CE) no. 2185/963 et du Règlement (UE, Euratom) no. 883/20134, l'OLAF peut aussi mener des vérifications et des enquêtes sur place, conformément aux procédures établies par la loi de l'Union pour la protection des intérêts financiers de l'Union contre la fraude et autres irrégularités. La Cour des comptes européenne et le Parquet européen, établis par le Règlement du Conseil (UE) 2017/1939 disposent des mêmes droits que la Commission, y compris le droit d'accès à l'information, à des fins de vérifications, contrôles et enquêtes.

Le/la boursier-ère doit fournir toutes les informations, y compris celles en format numérique, demandées par la Commission ou tout autre entité externe autorisée par la Commission.

---

<sup>5</sup> Veuillez noter que le formulaire de demande n'est disponible qu'en français et anglais.

Les informations et documents fournis à des fins de vérifications et de contrôles doivent être traités de façon confidentielle.

**Des informations complémentaires sur ces vérifications et contrôles figurent dans la section 3 de la décision de mise en œuvre du programme de bourses.**

Vous pouvez consulter le [programme de travail 2023](#) ainsi que la décision concernant la [mise en œuvre](#) en lien avec le programme de bourses.

Toute question et toute correspondance relative au programme de bourses doivent être envoyées à l'adresse suivante : [SCIC-Bursaries@ec.europa.eu](mailto:SCIC-Bursaries@ec.europa.eu). Veuillez mentionner clairement votre nom complet dans toute correspondance.

### Travailler pour la DG Interprétation

Vous ne pourrez travailler comme interprète pour la DG Interprétation que moyennant la réussite à un **test d'accréditation**.

Veuillez noter que l'octroi d'une bourse d'études ne signifie pas que vous serez automatiquement invité à passer un test.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ces tests [ici](#).